



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°24 publié le 05/10/2012

Spécial n°24

Arrêtés portant délégation de signature.

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

2012279-01 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Luc JOHANN, Recteur de l'Académie de Limoges.

1

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale des Territoires

Décision de subdélégation de signature de M. Didier KHOLLER, Directeur départemental des territoires à ses collaborateurs.

4

Arrêté n°2012279-01

Arrêté donnant délégation de signature à M. Luc JOHANN, Recteur de l'Académie de Limoges.

Administration :

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 05 Octobre 2012

Arrêté n° 2012
donnant délégation de signature à M. Luc JOHANN,
Recteur de l'Académie de Limoges

Le Préfet de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles L421-11, L421-14 R421-54, et R421-59,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Claude SERRA, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Grasse (1^{ère} catégorie), Préfet de la Creuse,

VU le décret du 28 septembre 2012 portant nomination de M. Luc JOHANN en qualité de Recteur de l'Académie de Limoges,

VU la circulaire du 30 août 2004 de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales concernant la mise en œuvre de l'article L 421-14 du Code de l'Éducation relatif au contrôle des actes des établissements publics locaux d'enseignement,

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Luc JOHANN**, Recteur de l'Académie de Limoges à l'effet d'accuser réception des documents budgétaires, financiers, actes administratifs et marchés publics des collèges, de procéder au contrôle de légalité et de signer, le cas échéant, les lettres d'observations adressées aux chefs d'établissement.

Il en est ainsi :

1. des délibérations du conseil d'administration relatives :
 - A la passation des conventions et contrats et notamment des marchés ;
 - Au recrutement de personnels ;
 - Au financement des voyages scolaires ;
 - Au budget, aux décisions budgétaires modificatives et aux comptes financiers concernant les collèges du département.
2. des décisions du chef d'établissement relatives :
 - Au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;
 - Aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 : Cette délégation s'exerce dans les conditions et sous les réserves suivantes :

- copie des lettres d'observations est adressée à M. le Préfet qui se voit signaler les difficultés particulières dans l'examen des dossiers,
- les déférés au tribunal administratif restent soumis à la signature de M. le Préfet,
- le règlement du budget par M. le Préfet après avis public de la chambre régionale des comptes à défaut d'accord entre la collectivité de rattachement et l'autorité académique, prévu par l'article L 421-11 e) du Code de l'Education reste soumis à la signature de M. le Préfet.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement, **M. Luc JOHANN** peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés dans les conditions prévues par l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé, à l'exception des lettres d'observations valant recours gracieux, en application de l'article R 421-1 du Code de Justice administrative, par arrêté pris au nom de M. le Préfet.

Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été attribuée par M. le Préfet et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

M. le Préfet peut, dans les mêmes formes, mettre fin à tout ou partie de cette délégation ainsi qu'aux subdélégations s'y rapportant, le cas échéant.

Ces arrêtés de subdélégation seront adressés à M. Préfet et feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 4 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Recteur de l'Académie de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 5 octobre 2012

Le Préfet,

Signé : Claude SERRA

Décision

Décision de subdélégation de signature de M. Didier KHOLLER, Directeur départemental des territoires à ses collaborateurs.

Numéro interne : 2012/026

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Territoires

Signataire : Directeur DDT

Date de signature : 01 Septembre 2012

**Subdélégation de signature
Du directeur départemental des Territoires de la Creuse**

DECISION n° 2012/026 du 1er septembre 2012

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse

VU l'arrêté du premier ministre en date du 1er janvier 2010 nommant M. Didier Kholler directeur départemental des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté n° 2012186-07 du 4 juillet 2012 du préfet de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Didier Kholler, directeur départemental des Territoires ;

D E C I D E

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

Le directeur adjoint, les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

| | |
|-----------------------|--|
| M. Marc Spiquel | directeur adjoint |
| M. Christophe Brou | chef du service économie agricole (SEA) |
| M. Didier Berthou | adjoint au chef du service économie agricole (SEA) |
| M. Henri Vacher | chef du service connaissance et appui des territoires (SCAT) |
| M. Roger Ostermeyer | chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE) |
| Mme Michèle Sangouard | adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE) |
| M. Dominique Birot | chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD) |
| M. Pierre Bontems | secrétaire général (SG) |

Dans le cadre de sa compétence territoriale, le délégué territorial :

| | |
|----------------------|--|
| M. Jean-Louis Cambon | chef de la délégation territoriale du sud creusois |
|----------------------|--|

Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les responsables de mission, les chefs de pôle ou d'unité délocalisée:

Direction

M. Alain Godignon

Service économie agricole

| | |
|---------------------|--|
| M. Mathieu Nival | chef du bureau soutiens directs |
| M. Olivier Sénéchal | chef du bureau installations et modernisation et agriculture durable |

Service urbanisme, habitat et construction durables

| | |
|------------------------|---|
| Mme Sylvie De Oliveira | chef du bureau habitat |
| M. Eric Lurenbaum | chef du bureau urbanisme et planification |
| Mme Muriel Berthault | chef du bureau construction durable |
| Mme Catherine Piquet | responsable de la mission animation et coordination et chargée de planification |
| M. Paul Gligny | chef de l'unité délocalisée ADS d'Aubusson |
| Mme Aline Petitalot | chef de l'unité délocalisée ADS de La Souterraine |

Service connaissance et appui des territoires

| | |
|---------------------------|--|
| Mme Marie-Hélène Riboulet | chef du bureau appui et conseils aux collectivités |
| M. Philippe Vacher | chef du bureau connaissance et stratégie des territoires |

Service espace rural, risques et environnement

| | |
|--------------------------|---|
| Mme Michèle Sangouard | responsable de mission coordination des aides européennes et du développement rural |
| Mme Sylvie Desrier | chef du bureau milieux aquatiques |
| M. Nicolas Pralong | chef du bureau espace rural et milieux terrestres |
| Mme Brigitte Bordat | chef du bureau risques et sécurité |
| M. Jean-Luc Fanthou | chef du pôle environnement et développement rural |
| M. Michel Laridan | chef du pôle chasse et faune sauvage |
| M. Laurent Bourret | chef du pôle forêt, référent changements climatiques |
| Mme Maryline Lavaud | chef du pôle crises, risques, nuisances |
| M. Jean-François Terrade | chef du pôle sécurité et éducation routières, transports |

Secrétariat général

| | |
|---------------------------|---|
| Mme Marie-Claire Thomazon | chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale |
| M. Michel Navarre | chef du bureau affaires financières et logistique |

Dans le cadre de sa compétence territoriale, l'assistant au délégué territorial :

| | |
|--------------------------|---|
| M. Jean-Jacques Bigouret | délégation territoriale du sud creusois |
|--------------------------|---|

Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :**Service économie agricole**

| | |
|--------------------|---|
| M. Emmanuel Castin | adjoint au chef du bureau, gestionnaire des quotas laitiers et PHAE |
|--------------------|---|

Service urbanisme, habitat et construction durables

| | |
|-------------------------|---|
| M. Sébastien Prunières | adjoint au chef de bureau habitat |
| M. Bruno Puyfoulhoux | adjoint au chef du bureau construction durable |
| Mme Martine Vacher | chargée de l'accessibilité au sein du bureau construction durable |
| M. Christian Marandola | chargé du contrôle de distribution d'énergie électrique |
| Mme Christine Pasquet | chargée de l'application du droit des sols |
| Mme Magalie Archambault | chargée de l'application du droit des sols |
| Mme Jacqueline Fournet | instructrice ADS |
| Mme Martine Faury | instructrice ADS |
| Mme Patricia Garraud | instructrice ADS |
| Mme Mireille Lemeunier | instructrice ADS |
| Mme Rachel Guillou | instructrice ADS |
| M. Sébastien Réjaud | instructeur ADS |

Service connaissance et appui des territoires

| | |
|-----------------------|---|
| M. Jean-Marc Thomazon | adjoint au chef de bureau appui et conseils aux collectivités |
|-----------------------|---|

Secrétariat général

| | |
|-------------------------|--|
| Mme Isabelle Bourdarias | adjointe au chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale |
| Mme Sandra Geneste | adjointe au chef du bureau affaires financières et logistique, chargée de la fonction logistique |

1.6 – Dans le cadre de leurs compétences, les cadres de permanence

| | |
|---------------------|---|
| M. Christophe Brou | chef du service économie agricole |
| M. Henri Vacher | chef du service connaissance et appui des territoires |
| M. Roger Ostermeyer | chef du service espace rural, risques et environnement |
| M. Dominique Birot | chef du service urbanisme, habitat et construction durables |
| M. Pierre Bontems | secrétaire général |

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'une délégation territoriale ou d'un bureau ou d'un pôle ou d'un atelier, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliements ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par le préfet, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Secrétariat général (SG)

Mme Marie-Claire Thomazon chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
Mme Isabelle Bourdarias adjointe au chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Sylvie De Oliveira chef du bureau habitat -
M. Eric Lurenbaum chef du bureau urbanisme et planification
M. Christian Marandola chargé du contrôle de distribution en énergie électrique

Article 5 : M. le directeur adjoint et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 1er septembre 2012

Le directeur départemental des
Territoires,

Signé : Didier KHOLLER
ANNEXE

Actes et décisions pouvant être signés par les agents de la direction départementale des Territoires sur subdélégation du directeur départemental des Territoires

| AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse | | décisions pouvant être signées suivant la codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2012186-07 du 4 juillet 2012 du préfet de la Creuse |
|----------------------------------|--|---|
| Niveau | Désignation | |
| Direction | Directeur adjoint | Les mêmes que celles du directeur départemental |
| Chefs de service et adjoints | Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1 | Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2 |
| | Secrétaire général | Rubriques A et B de l'article 2 et rubrique M de l'article 3 |
| | Chef du service urbanisme habitat et construction durables | Rubriques Aa, Ab1 à Ab10 et Ad de l'article 3 Rubriques E et F et S de l'article 3 |

| AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse | | décisions pouvant être signées suivant la |
|-------------------------------------|---|--|
| | Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe | Rubriques Ac, B (dispositifs 121C1, 122, 125, 226, 227, 313, 321, 323, 341, 411, 412, 413, 421 et 431), C, D, F, G, H, J, N, P et Qa4 de l'article 3 |
| | Chef du service connaissance et appui des territoires | Rubriques I et L (article 3) Rubrique Sa1 (opposition à l'exécution des travaux) de l'article 3 |
| | Chef du service économie agricole et adjoint | Rubriques B (dispositifs 112, 121, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q sauf Qa4 et R de l'article 3 |
| Cadres de permanence | Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-6 | Rubrique Pb3 et Pc1 (article 3) |
| Chef de délégation territoriale | Chef de délégation territoriale et son assistant | Rubrique Aa1 et Ae (article 2) Rubrique Sa1 (accusé réception) de l'article 3 |
| Chefs de bureau et agents ci-contre | Tous les chefs de bureau, ou d'unité délocalisée, responsables mission et leurs adjoints désignés à l'article 1-3 | Rubrique Aa1 et Ae (article 2) |
| | Chef du bureau urbanisme et planification et adjoint | Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7, Ad1 et Ad2 de l'article 3 |
| | Chef d'unité délocalisée ADS | Rubriques Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis et Ab6 de l'article 3 |
| | Au sein du bureau urbanisme et planification les agents désignés à l'article 1-5 | Rubriques Ab2, Ab3 et Ab4bis (article 3) |
| | Au sein des unités délocalisées ADS les agents désignés à l'article 1-5 | Rubrique Ab4bis (article 3) |
| | Responsable mission coordination des aides européennes | Rubrique B (article 3) |
| | Chef du bureau risques et sécurité | Rubriques D, Fa (1% paysage et développement) et P (article 3) |

| AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse | | décisions pouvant être signées suivant la |
|----------------------------------|---|---|
| | Chef de bureau milieux aquatiques | Rubriques G, N de l'article 3 |
| | Chef de bureau espace rural et milieux terrestres | Rubriques Ac, B (dispositifs 122, 125 A, 226, 227, 313 et 323), C, H, Jet Qa4 de l'article 3 |
| | Chef du pôle environnement et développement rural | Rubriques Ac, H et Qa4 (article 3) |
| | Chef du pôle chasse et faune sauvage | Rubrique C (article 3) |
| | Chef du pôle forêt, référent changements climatiques | Rubrique J (article 3) |
| | Chef pôle sécurité et éducation routières, transport | Rubrique P (article 3) |
| | Chef pôle crises, risques, nuisances | Rubrique P (article 3) |
| | Chef du bureau habitat et adjoint | Rubriques Ea1, Ea2, Eb2, Eb3, Ec1 , Fb, Ga1 (article 3), et Sb2 (accusé réception et avis) de l'article 3 |
| | Au sein du bureau habitat les agents désignés à l'article 1-5 | Rubrique Sb2 (accusé réception et avis) de l'article 3 |
| | Chef bureau construction durable et adjoint | Rubriques Ee1, Ee1bis et Ee2 (article 3) |
| | Au sein du bureau construction durable, les agents désignés à l'article 1-5 | Rubriques Ee1, Ee1bis et Ee2 (article 3) |
| | Responsable de la mission animation et coordination | Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2 |